



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 24 septembre 2014** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	18/09/2014
Affichage	18/09/2014

Etaient Présents : GUERIN Nicole, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille.

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	22	11

Etaient Représentés :

CIUPPA Marcel pouvoir à GUERIN Nicole.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

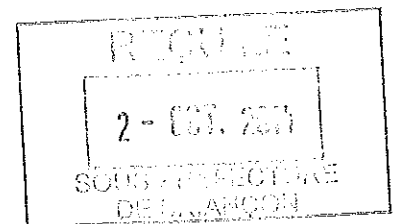
THEME : URBANISME 5.

OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Absents-Excusés :

POYAU Aurélie, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Renée PETELET.

L'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) dispose que « dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est porté de six à huit ».

« Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal ».

Aussi, est-il nécessaire d'établir une liste de 16 noms pour les commissaires titulaires et de 16 autres noms pour les commissaires suppléants afin de permettre au Directeur des Services Fiscaux de désigner huit commissaires titulaires et huit autres comme suppléants. La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à représenter équitablement les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle.

Les personnes pouvant figurer sur cette liste doivent :

- être de nationalité française,
- être âgés de 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire titulaire et un suppléant doivent être domiciliés en dehors de la commune.

Sachant que la Commune de Briançon comporte un ensemble de propriétés boisées supérieur à 100 hectares, un commissaire titulaire et suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Un commissaire ne remplit pas les conditions quant à son inscription aux rôles des impositions directes locales de la Commune. Il convient par conséquent de le remplacer et de désigner à cet effet Madame Marie-Claude DASTREVIGNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la liste ci-jointe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRANSMIS LE 01 OCT. 2014
PUBLIÉ LE 01 OCT. 2014
NOTIFIÉ LE 03 OCT. 2014

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Pour le Maire absent et par suppléance
Madame la Première Adjointe,

Nicole GUERIN.



ANNEXE A LA DELIBERATION URBANISME 7

Pièce annexée à la
délibération
DEL 2019-09-29/58

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. GUERIN Jacques	1. PERFF Marie-Christine
2. SALAUN Micheline	2. HOLLARD Rémi
3. ARTIGUE Michel	3. OLLAGNIER Monique
4. PRUVOT Joël	4. VERNAY Claude
5. FABRE Jean-Pierre	5. BLAIS Jean-Claude
6. RANCON Michel	6. BARNEOUD-ROUSSET Catherine
7. LIBERELLE Marc	7. MAHE Jean-Michel
8. PONSART Christophe	8. SEZANNE Philippe
9. RASTELLO Ann	9. ROUBAUD Sabin
10. GAILLARD Eliane	10. MARTIN Roger
11. BUTTIN Micheline	11. LEROY Jacques
12. LIGER Patricia	12. COLOMBAN Lionel
13. PIERSON Joël	13. LESPINASSE Patrick
14. BOURBON Christian	14. CHIAPPONI Jean-Pierre
15. BORGIS Francis (propriétaire forestier)	15. BOURDAT Claude (propriétaire forestier)
16. DASTREVIGNE Marie-Claude	16. ROUSSEAUX Michel (contribuable extérieur)

